

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Michel ROUX.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 009-3746/18/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "mise en oeuvre du programme de travaux du Plan de massif de la Marcouline, Cap Canaille - Appel à projet 2018" MET 18/7161/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

Afin de poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions élaboré conjointement lors de l'étude de « Plan de massif de la Marcouline, Cap Canaille » notamment en matière de DFCI (défense de la forêt contre l'incendie), il est nécessaire d'établir une programmation prévisionnelle de travaux à but DFCI pour l'année 2018, répondant aux objectifs de cette étude.

Ce type de travaux peut être subventionné à un taux maximum de 80% au titre du dispositif 8.3.1 concernant l'aide aux opérations de défense des forêts contre les incendies du FEADER.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et en particulier l'Etat, l'Union Européenne, le Conseil Régional, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 307 798 euros HT.

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2018

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Conseil Départemental 13	20 %	61 559,6 € HT
Conseil Régional PACA	20 %	61 559,6 € HT
Etat	20 %	61 559,6 € HT
Union Européenne	20 %	61 559,6 € HT
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	61 559,6 € HT

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ouï le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : programmation de travaux à but DFCI pour l'année 2018 sur le « Plan de massif de la Marcoulène, Cap Canaille »

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole-Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, les Conseils Départementaux des Bouches-du-Rhône et du Var, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2018

Article 2 :

La recette sera constatée au budget de la Métropole.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Agriculture et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA